

# Conseil Consultatif pour l'Énergie et le Climat

## Commune de CHASTRE

Réunion du 19 Janvier 2022 C-R N° 16

Rédacteur : P-Y Delens

Présents :

BOULANGER Etienne (**E.B.**); CHARLIER Alain (**A.Ch.**) LELUBRE Nathalie (**N.L.**); ; DELENS Pierre-Yves (**PY.D.**)GODFROID Thibault (**Th.G.**); ; HENKART Thierry (**Th.H.**) PUTZ Daniel (D.Pz); ROUXHET Paul (**P.R.**)VANSTEELANDT Bernard (**B.VS.**); VERJANS Benoît (**B.VE.**);

Excusés : M.G., Clive H.

### Légende

Décision : en brun - Action : en vert

Glossaire – Acronymes : liste sur [GoogleDrive](#)

### Sommaire

0. Approbation du Compte-Rendu précédent – Décisions-Actions	1
0.1. Approbation du Compte-Rendu ( C-R ) précédent	1
1. Points prioritaires ce 19-01-2022 ( et debriefings à ne pas retarder)	1
1.1. Eolien - ASPIRAVI	1
1.2. Rénovation Aile Castillon pour le CPAS : Vote de la recommandation	3
2 Points importants mais succinctement	3
2.1. Les 3(4) 'Grands Projets énergétiques' BioMéthane-SolPV-Eolien :	3
A La Recommandation 'Grands Projets' ( séance 17-11-2021 - Adressée 22-11-2021 ) - Réponse du collège	3
B BioMéthanisation : ( voir point 3.1 infra, présentation M.G. prévue pour séance Février 2022 )	3
C Grand Photovoltaïque :	3
D Réseau de Chaleur Castillon-Delhaize-Gare :	3
2.2 Nouveaux projets immobiliers – y/c Castillon-CPAS	3
2.3 Articles pour le BVAC: P.R. + B.VS. + A.Ch.	4
2.4 Corenove	4
3. Points à traiter dans une séance proche : ( Points à programmer ou déjà programmés )	4
4. Fonctionnement interne du CCEC	4
4.1. Mise-à-jour de la liste des membres, gestion des absents/absentéistes, recrutement/remplacement	5
5. AOB(*) - Propositions – Demandes de mise à l'Ordre-du-Jour d'une prochaine réunion	5
6. Calendrier réunions début 2022:	5

## 0. Approbation du Compte-Rendu précédent – Décisions-Actions

### 0.1. Approbation du Compte-Rendu ( C-R ) précédent

- RMQ de **D.P.** 10-1-2022 : Après vérification, sur le point 4.2 D, je propose après vérification (5 ans et non 2 ans) de mettre le texte suivant sans préciser le lieu. En comparant avec un autre projet éolien, le promoteur dispose d'une durée de 5 ans pour la levée de conditions suspensives.
- RMQ de **P.R.** 11-01-2022 : Une petite correction au § 4.2.D. Remplacer "Aspiravi a pourri lui-même le dossier" par "il s'agit d'un dossier pourri, en raison à la fois du comportement de la Commune (du lancement du projet au refus récent de revoir la pertinence du recours en raison d'un pacte de partage du pouvoir) et du comportement d'Asperavi (options insensées et documents de mauvaise qualité).

## 1. Points prioritaires ce 19-01-2022

( et debriefings à ne pas retarder)

### 1.1. Eolien - ASPIRAVI

A. Présentation générale par MM X. Houdry (Aspiravi) et J.C. Genis (Bureau Etudes Incidences)

- présentation société Aspiravi, actionnariat, ... et activités [Fichier sur GoogleDrive](#)
  - projets en Belgique, éoliens et autres
  - rôle de la coopérative : système global sur Eolien On-Shore: tous les coopérateurs y sont regroupés, et les risques sont répartis sur l'ensemble

- des **projets coopératifs** plus locaux sont possibles mais ce n'est pas la pratique normale d'Aspiravi
- historique des permis recours et arrêt du Conseil d'État
- les slides exposent efficacement l'**historique**; la présentation et le débat se concentrent sur nos questionnements: le **statut actuel des recours commune et riverains**; l'issue attendue du Conseil d'État (arrêt en **mars 2022**);
- Aspiravi est habitué à la lenteur du calendrier ici comme ailleurs: le Conseil d'État et son auditeur ne sont pas tenus traiter les moyens de recours en 1 seul bloc: l'agenda futur et donc totalement imprévisibles (manque de ressources humaines au C.E: auditeurs, ...). Seuls les recours en suspension peuvent bénéficier d'un traitement +/- d'urgence

**B. Mr X. Houdry passe en revue les divers moyens invoqués dans les recours**, il liste ceux qui sont définitivement hors-jeu, et explicite les moyen encore en cours de traitement:

- 4 moyens du recours de la commune
  - élargissement temporaire du chemin menant du moulin N°2 au moulin N°2
  - ombre mouvante
  - acoustique
  - 1 moulin trop proche de la N273
  - lacune de dossier pour le raccordement au réseau Ores
- 2 moyens du recours des riverains
  - . acoustique
  - . avifaune

**C. Pour les moyens encore en discussion au niveau juridique du CE.**, il signale que la plupart des objections ont été rencontrées, au niveau administratif du dossier;

- soit parce que, pour certains moyens ils sont obsolètes car les règlements et les pratiques (promoteurs, avocats) ont évolué depuis lors,
- soit, pour d'autres moyens, des rapports ont été demandés et obtenus auprès d'instances régionales ou autres, qui seront à même de défendre le projet lorsque ses moyens seront enfin traités par l'auditeur

Notamment :

- Avifaune:
  - Le rapport du DNF est favorable, notamment via l'approbation du volet "mesure de compensations" prévu au projet : zone de renforcement de biodiversité prise en charge dans le dossier (voir carto dans l' Etude d'Incidence - E.I.)
- Validité mise en doute des Etudes d'Incidences successives:
  - Sur question de P.R. : la suppression de deux éoliennes (8-2 = 6) ne demandait pas d'E.I.;
  - l' Etudes d'Incidences suivante, la dernière, a bien eu lieu, avec enquête publique, plus limitée, elle ne portait que sur les points complémentaires et modificatifs, conformément à la réglementation ;
- ... ..

**D. Incidence de la position de la commune:**

- si Chastre retirait son recours, ce serait signe positif dont le C.E. tiendrait sûrement compte ;
- si le deuxième moyen devait passer, l'annulation du permis serait alors confirmée par le C.E.; dans ce cas, Aspiravi introduirait à son tour un recours
- Sur question de **B.VE.** : oui, en 2019, Aspiravi avait proposé un intéressement financier à la commune, sous condition qu'elle retire son recours; mais la commune n'avez pas donné suite ( point soumis au collège par **Th.H.** , mais 50 % votes négatifs)

**E. Scénario avec coopérative Aspiravi sur Chastre? :**

- rien ne peut être mis en place avant l'obtention définitive d'un permis;
- Sur question de **B.VE.** : OUI, sur le principe, un nombre illimité de citoyens Chastrois pourraient se faire coopérateurs (26 parts max)
- taxe communale : idem

**F. évolution dans les modèles d'éoliennes :**

- Comme signalé par **M.G.** , depuis 2010, technologiquement, on est passé de 2 MW à 10 MW maximum;
- X. Houdry: cependant la plus l'éolienne la plus puissante n'est pas forcément la plus adaptée, même en oubliant le critère de distance: l'étude des vents amène parfois choisir des moulins plus petits; alors pour suivre le projet les 30 heures prévu au départ reste pertinent;
- le choix définitif de moulin se fait après obtention du permis, parmi les deux ou trois modèles renseignés au dossier: c'est la pratique courante ;

**G. Communication sur Aspiravi à Chastre :**

- **P.R.** : le manque de communication surtout dans les premières versions Roger a causé beaucoup de tort quant à l'adhésion des citoyens et riverain au projet éolien dans son principe
- **PY.D.** (relais **M.G.**) : si le permis sort, il sera important et urgent de soigner la communication publique pour éviter une levée de boucliers; Mr Houdry relativise il faut 1 ans de préparatifs avant un chantier visible

**H. poursuite du débat éolien en discussion interne CCEC :**

- [**D.P.** : ] "c'est au Collège de décider; ce n'est plus dans les mains du CCEC"
- [**PY.D.** : ] Non, le CCEC a fait une recommandation au collège, encourageant à l'éolien;

- [PY.D. post réunion : ] nous pourrions refaire une nouvelle recommandation au collège, l'encourageant à retirer son recours moyennant l'intéressement financier déjà évoqué;
- [D.P. : ] on parle de nouveaux projets à Sombreffe et Villers-la-Ville; nous pourrions nous accrocher à ces projets déjà en route; aussi Tilly et Gérouville
- [ Th.H. : ] l'éolien sur Villers le Bouillet genre 150.000 €/an pour la commune
- Villers-la-Ville : une version étendue du projet prévoirait un moulin sur le territoire Chastrois (Villeroux);
  - Th.H. a tenté de dissuader le Collège une motion contre le moulin supplémentaire à Villeroux; sans succès; c'est dire l'appétit du Collège pour les moulins....
- **Droit d'exclusivité** des promoteurs éoliens sur les sites qu'ils prospectent:
  - D.P. : Lorsque les projets traînent trop ou ne sont pas adaptés, il faudrait pouvoir challenger l'opérateur candidat en place avec des concurrents, ou - mieux - avec un projet citoyen;
  - les premiers projets (2010 ...) en Belgique ne prévoyait pas de limite dans le temps; ce dispositif est apparu plus récemment (limite de 2 ou plutôt de 5 ans pour un enclenchement concret du projet); ce n'est pas le cas ici
  - plus généralement, Aspiravi fait remarquer que les accords pris avec les propriétaires fonciers prévoient des dommages et intérêts en cas de retrait l'autre partie (le propriétaire);
  - dans notre cas, sauf annulation définitive du permis, un projet par un opérateur alternatif sur le plateau considéré est donc exclu (cfr M.G. ....)
- [ P.R. : ] préconise de **faire une recommandation** au collège l'invitant - au minimum - à ne pas se désintéresser de ces diverses possibilités de **projet éoliens plus citoyens** ; **proposition acceptée par les collègues**  
**P.R. se charge de rédiger un draft à valider rapidement, sans attendre la séance CCEC de février.**

## 1.2. Rénovation Aile Castillon pour le CPAS : Vote de la recommandation

- Sur question de **N.L.,PY.D.** résume et motive l'objet du courrier au Collège
- Le **Quorum** de 50% est atteint: 8 présents + 1 procuration; le nombre officiel de membres étant de 13 depuis la remise en ordre de la liste (voir point 4.1 infra et PVs précédents)
- Le **vote est effectué à main levée, et le document est approuvé à l'unanimité pour expédition.**
- **Recommandation envoyée le jeudi 20 janvier 2022** ; accusé réception du même jour  
[CCEC-Recommandation 2022-01 RénovationCastillonCPAS.msg.pdf](#)

## 2 Points importants mais succinctement

( points importants mais à traiter succinctement pour cette séance (debriefings, décisions, actions, ...) )

### 2.1. Les 3(4) 'Grands Projets énergétiques' BioMéthane-SolPV-Eolien :

#### A La Recommandation 'Grands Projets' ( séance 17-11-2021 - Adressée 22-11-2021 ) - Réponse du collège

suites : voir point 2.5.A. du C.-R. du 29-12-2021

#### B BioMéthanisation : ( voir point 3.1 infra, présentation M.G. prévue pour séance Février 2022 )

- Visite des installations de production CNG de Fleurus
- Contact avec la Commission Agriculture : Une date ?

#### C Grand Photovoltaïque :

- Le Service Energie a-t-il du neuf? (relevé des toitures intéressantes) : OUI : voir liste Excel de **Th.G.** à transmettre
- **D.P.** : cite exemple d'ENTRA, entreprise de travail adapté qui a installé 1400 panneaux solaires, partenaire de [emissions-zero.coop](#) à Namur

#### D Réseau de Chaleur Castillon-Delhaize-Gare :

- Une recommandation est en cours d'élaboration ( ? ... )
- **Th.H.** : pour agir concrètement, il vaut mieux attendre le démarrage effectif du dispositif 'Communautés d'énergie » de la RW

### 2.2 Nouveaux projets immobiliers – y/c Castillon-CPAS

Formation d'un GaH « Impact énergétique des projets immobiliers significatifs » :

- sur le guide de l'urbanisme (GCU);
- pour entamer le suivi du dossier Castillon

Le CCEC confirme la mise en place de ce GaH : **D.P., B.VE., PY.D., M.G**

**B.VE.** retravaille le document qu'il avait fait suite à une réunion CCATM, et le soumet au GaH avant le 8/2 pour analyse;  
**Réunion** de 2 heures fixée le **8/2** pour sortir un document adressé à la CCATM

---

## 2.3 Articles pour le BVAC: P.R. + B.VS. + A.Ch.

- Le GaH (**A.Ch., P.R., B.VS**) s'est réuni, puis s'est concerté avec **Th.G.** ; il en ressort une proposition d'organisation (voir la Slide de **P.R.**) sur une base régulière pour publier dans le BVAC;
- **PY.D.** : le format(longueur d'article) du BVAC sera insuffisant pour certaines infos, il faudra compléter autrement.
- **P.R.** : le projet vise également les autres médias, et 'maintenir les gens en haleine'.
- **Th.G.** :il pourrait s'occuper des infos détaillées, et les poster sur FB et web
- **Proposition du GaH:** le meilleur media, c'est ... **des réunions de présentation dans les 7 villages;**
  - les autres collègues (**B.VE.** ...) sont prêts à contribuer à ces séances.
  - **Th.G.** : dans quel local (COVID) ? : la commune ne dispose pas de telles salles dans chaque village; nous devons suppléer en cherchant plus loin (fonction du nombre de participants à estimer ...)
- **B.VE.** : OK plusieurs médias, mais équipe limitée: focus sur le BVAC, puis on étoffera.
- **Sujet pour Mars 2022** : « **le coût de l'énergie – maîtrise consommations** »
- Ce sujet est en lien avec notre travail envisagé sur la *précarité énergétique*
- **voir aussi PV réunion GaH PAEDC 21-1-2022** : précarité énergétique et autre, CPAS, tutorat énergétique formelle (officielle) , guidance allégée (informelle). (**PV en p.j.**)
- voir aussi le tableau Excel évoqué par Th.G. [ ? ...]
- **B.VE.** : **RétroPlanning pour publication Mars** :
  - 05/2 : maquette soumise par mail au CCEC; chacun faisant ses remarques (@)
  - 12/2 : article corrigé , supposé final, soumis par mail au CCEC pour ultimes remarques;
  - 16/2 : fichier transmis à la commune pour PRINT (16/2 = 2 jours avant échéance ultime)
  
- **Publication Mai** : **B.VE.** : choisir le sujet en séance du 23/2, et faire un premier planning

---

## 2.4 Corenove

Actualité – infos :

- Sur les 3 communes : 79 cautions payées; 56 Réunions DEF (Diagnostic Energétique et Financier) sont programmées ou déjà faites
- Sur Chastre : 26 cautions payées
- Lke prochain comité de pilotage dans 3 mois fera un topo quantitatif de l'avancement
- Nos canaux d'information font cependant état d'un bottleneck au niveau de Corenove et aussi de la disponibilité des Entrepreneurs;
- Corenove prépare une capsule vidéo pour Facebook (comme ils le font déjà ailleurs, avec des ménages participants)

---

## 3. Points à traiter dans une séance proche :

( Points à programmer ou déjà programmés )

- 3.1. Unité de BioMéthanisation : Présentation par M.G. = point principal de la **séance de Février 2022**
- 3.2. PAEDC - Cohérence d'action globale du CCEC - Mise-à-jour du document PAEDC : **séance de Février 2022** : retour du GaH (**D.P. - PY.D. - Th.G.**)
- 3.3. Consommations sur le parc immobilier communal ( et Notre Maison ) : **Le Service Energie a-t-il du neuf?**
- 3.4. Subsidés européens : Présentation de Clive Hichcliffe : **PY.D.** propose : **séance de Mars 2022**
- 3.5. **Eolien citoyen** : **PY.D.** propose : **séance de Mars 2022**
- 3.6. Les 4 priorités issues de l'enquête-questionnaire
- 3.7. **Suites à donner** à :
  - a. Visite Gembloux
  - b. Visite Liège-Energie et Thermographie Liège
- 3.8. **CORENOVE** :
  - notre rôle pendant la première année de Corenove?
  - Créer un GaH?
- 3.9. **Follow-Up** de :
  - Recommandation CCEC Juillet 2021 – Assistance financière
  - Recommandation CCEC Novembre 2021 - Grands Projets énergétiques
  - Recommandation CCEC Janvier 2022 - Rénovation Castillon - CPAS

---

## 4. Fonctionnement interne du CCEC

Planning – Avancement – Coord. générale – ( Prochaines réunions : en fin de document )

---

#### **4.1. Mise-à-jour de la liste des membres, gestion des absents/absentéistes, recrutement/remplacement**

Suite aux mises-au-point de fin 2021, la liste 2022 :

BABOUHOT Philippe  
BOULANGER Etienne  
CHARLIER Alain  
DEGROOTE Quentin  
DELENS Pierre-Yves

GUERLUS Michael  
HINCHCLIFFE Clive  
LALLEMAND Thierry  
LELUBRE Nathalie  
MICHELS Eric

PUTZ Daniel  
ROUXHET Paul  
VANSTEELANDT Bernard

Le nombre officiel de membres étant dorénavant de 13.

---

#### **5. AOB(\*) - Propositions – Demandes de mise à l’Ordre-du-Jour d’une prochaine réunion**

(\*) AOB = " Any Other Business ?"

1. Présence au Marché de Chastre – [ Post-réunion : @ du 24-01-2022 ]
  - 2.
- 

#### **6. Calendrier réunions début 2022:**

Info disponibilités **Th.G.** : en *Avril* , il est très disponible; en *mai-juin*, uniquement le 3° mercredi du mois  
Prochaines séances:

- 23 février
- 23 mars
- 20 avril

- - - - - == == | | | | | | | | == == - - - - -

\*\*\* | \*\*\*